



La Région

Auvergne-Rhône-Alpes



LA
RÉGION
QUI
RÉUSSIT



**Plan AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
2022-2028 en faveur de l'économie,
l'emploi, la formation et l'innovation**

auvergnerhonealpes.fr

sommaire

Les orientations stratégiques
de la Région en matière
d'économie, d'emploi,
de formation et d'innovation

p08 - 16

Les filières d'excellence
d'Auvergne-Rhône-Alpes au
service de quatre grandes
ambitions

p17 - 21

VOLET I

Le Schéma régional de
développement économique,
d'innovation et
d'internationalisation

p22 - 23

VOLET II

Le Schéma régional de
l'enseignement supérieur,
de la recherche et de
l'innovation

p24 - 25

VOLET III

Le Contrat de plan régional
de développement des
formations et de l'orientation
professionnelles

p26 - 28

Plan Auvergne- Rhône-Alpes 2022 - 2028 : des enjeux communs et une démarche intégrée

En confiant de nouvelles compétences aux Régions dans les champs du développement économique, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, la Loi NOTRe¹ du 7 août 2015 prévoit que chacune d'entre elles élabore un **Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) et un Schéma Régional d'Enseignement Supérieur, de Recherche et d'Innovation (SRESRI)**.

Dans sa loi du 5 mars 2014, le législateur prévoit aussi l'élaboration d'un **Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP)** piloté par la Région et associant l'ensemble des partenaires de la formation et de l'orientation professionnelles. Chaque document cadre fixe pour la durée du mandat les grandes orientations de l'action de la Région. Ils sont adoptés par le Conseil régional dans l'année qui suit son renouvellement.

¹ NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République)

SRDEII

Le **SRDEII** fixe le cadre d'intervention de l'action régionale pour les aides aux entreprises, le soutien à l'internationalisation, les aides à l'investissement immobilier et l'innovation des entreprises. Il définit également des orientations en termes d'attractivité du territoire, d'économie sociale et solidaire, d'économie circulaire et d'écologie industrielle et territoriale. Le SRDEII a une valeur prescriptive puisqu'il impose la compatibilité des actes des collectivités infrarégionales et des consulaires.

SRESRI

Le **SRESRI** constitue le cadre qui détermine les principes et les priorités d'intervention de la Région en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation. Il vise à assurer une formation de qualité et insérer professionnellement les étudiants, soutenir les entreprises et les filières d'excellence de la région grâce à la recherche, l'innovation et aux partenariats public-privé, et favoriser l'équilibre territorial, le rayonnement et l'attractivité de la région.

Le cadre d'intervention du **CPRDFOP** doit répondre à deux objectifs : analyser les besoins du territoire en matière d'emplois, de compétences et de qualifications et programmer les actions de formation professionnelle des jeunes et des adultes compte-tenu de la stratégie de développement économique du territoire.

CPRDFOP

La Région Auvergne-Rhône-Alpes avait adopté ses 3 premiers documents cadre entre 2016 et 2018 juste après la fusion des deux anciennes Régions Auvergne et Rhône-Alpes. Dans un temps si court, ces documents n'ont pu refléter qu'une dimension partiellement intégrée de cette nouvelle entité régionale. Mais aujourd'hui Auvergne-Rhône-Alpes est une seule et même Région qui s'appuie sur tous ses territoires. Et c'est unie qu'elle a pu faire face aux crises successives qui l'ont traversée ces dernières années.

L'interdépendance forte des sujets traités dans le SRDEII, le SRESRI et le CPRDFOP et les enjeux communs qui en découlent imposent de penser l'action régionale de manière globale et coordonnée.

L'activité économique en Auvergne-Rhône-Alpes a été particulièrement touchée par la crise sanitaire qui a débuté au 1er trimestre 2020. Cela s'explique par la part particulièrement importante qu'occupent l'industrie et le tourisme dans l'économie régionale. Entre l'arrêt des productions dû à l'absence d'approvisionnement des ressources venues de l'étranger et la fermeture des infrastructures touristiques, l'emploi salarié a proportionnellement plus fortement reculé en Auvergne-Rhône-Alpes qu'au niveau national entre le printemps 2020 et décembre 2021.

Cette crise sanitaire est venue exacerber une **tendance profonde de désindustrialisation** de l'économie nationale et européenne : la dépendance de l'économie vis-à-vis de l'étranger dans de nombreux secteurs, dont les plus emblématiques sont les secteurs des semi-conducteurs, du médicament mais aussi de l'agroalimentaire, soulève des questions cruciales de **souverainetés sanitaire, alimentaire et technologique**.

Dès avril 2020, la Région assume son rôle de chef de file du développement économique en adoptant un **plan d'urgence économique régional d'ampleur exceptionnelle pour soutenir les entreprises en difficulté** en mobilisant l'ensemble des partenaires du territoire. Pour accompagner la sortie de crise, la Région adopte ensuite un **plan de relance économique en juillet 2020**.

Dès mi-2021, l'activité économique d'Auvergne-Rhône-Alpes marque des signes de reprise et un recul du chômage. Le socle industriel de la région et les capacités d'adaptation des en-

treprises face à la crise ont permis de redémarrer plus fort et plus vite que les autres régions. Mais cette nouvelle croissance pourrait être enrayée par la flambée des coûts des matières premières et de l'énergie, et surtout par les difficultés à embaucher du personnel, la **question du recrutement étant devenue le frein majeur au développement de l'activité dans notre région**.

C'est dans ce contexte inédit que la Région Auvergne-Rhône-Alpes a engagé sa démarche d'élaboration de son SRDEII, de son SRESRI et du CPRDFOP. Souveraineté industrielle et technologique, relocalisation de l'activité, développement des compétences en région pour assurer les métiers de demain, l'interdépendance forte des sujets traités dans les 3 documents cadre ainsi que les enjeux communs qui en découlent **imposent de penser l'action régionale de manière globale et coordonnée**. Même s'ils mobilisent des politiques publiques, des intervenants ou des moyens différents, ces 3 documents ne peuvent être élaborés de manière cloisonnée.

Pour répondre à cet impératif, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a donc initié une démarche véritablement intégrée d'élaboration du SRDEII (avec un volet tourisme), du SRESRI et du CPRDFOP. Cette démarche se formalise dans un Plan régional pour l'économie, la formation, la recherche et l'innovation, décliné en trois volets respectant les spécificités propres à chaque document cadre.

En amont de l'élaboration de ce Plan, la Région a engagé une démarche de concertation commune avec l'orga-

nisation de 13 réunions territoriales rassemblant plus de 370 participants issus des collectivités territoriales mais aussi du monde de l'entreprise, des consulaires, des acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la formation professionnelle et de l'orientation.

Une plateforme de contribution en ligne a aussi été ouverte et a recueilli près de 300 contributions. Enfin, des rencontres thématiques se sont tenues sur les sujets spécifiques liés au SRDEII, au SRESRI et au CPRDFOP.

Une concertation fructueuse, de nombreuses contributions

■ **L'emploi et le recrutement sont au cœur des préoccupations** avec le constat d'un déficit de main d'œuvre et de compétence à tous les niveaux de qualification, particulièrement chez les ingénieurs et techniciens supérieurs. La pénurie de main d'œuvre est le premier frein à l'installation d'une activité sur le territoire. L'industrie souffre d'une image de marque dévalorisée qu'il convient de redynamiser. Il s'agit aussi d'investir dans les compétences pour répondre aux nouveaux métiers liés notamment aux transitions énergétique et numérique.

■ Aujourd'hui, l'emploi ne suffit plus à faire venir des populations sur un territoire. Il s'agit aussi **d'offrir un cadre de vie et un environnement attractif, adapté au salarié** – emploi du conjoint, crèche, école, mobilité facilitée - Le manque d'équipements sur un territoire constitue indirectement un frein à la localisation d'activités.

■ Pour réindustrialiser le territoire régional, il faut lui donner une **capacité foncière pour favoriser l'implantation ou le développement d'entreprises.**

■ **La présence d'établissements d'enseignement supérieur joue un rôle majeur dans l'attractivité et le dynamisme des territoires.** Il convient d'encourager ce mouvement et d'enrayer le processus d'autocensure des jeunes vivant éloignés des métropoles à poursuivre des études supérieures.

■ **Unir nos forces et avancer ensemble est indispensable pour gagner de nouveaux marchés**, nationaux, européens et internationaux. Le territoire régional doit pouvoir aussi se distinguer par une industrie à forte valeur ajoutée.

■ Enfin, il est aujourd'hui indispensable **d'intégrer l'impact environnemental et énergétique dans le processus de développement des entreprises.**

**Économie, emploi,
formation, innovation :
les orientations
stratégiques de la Région
Auvergne-Rhône-Alpes**

Au travers de son Plan régional pour l'économie, la formation, la recherche et l'innovation 2022-2028, la Région Auvergne-Rhône-Alpes décline en **5 orientations stratégiques son ambition en matière d'économie, de tourisme, d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, de formation et orientation professionnelle pour les 6 années à venir :**

1

RELOCALISER LA PRODUCTION DES BIENS ET SERVICES STRATÉGIQUES EN MISANT SUR L'INDUSTRIE

RÉPONDRE AUX DEUX GRANDS DÉFIS DE DEMAIN : ACCÉLÉRER LA DIGITALISATION ET LA DÉCARBONATION DES ENTREPRISES

2

3

ORIENTER ET FORMER VERS LES MÉTIERS QUI RECRUTENT ET LES MÉTIERS DE DEMAIN

4

FAIRE D'AUVERGNE-RHÔNE-ALPES LA RÉGION DES INGÉNIEURS, DES TECHNICIENS ET DES SCIENTIFIQUES

5

DÉVELOPPER LES FORCES DE NOTRE RÉGION : LA RECHERCHE ET L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR COMME ATOUTS POUR NOTRE TISSU ÉCONOMIQUE, NOTRE MÉTHODE COLLECTIVE POUR « CHASSER EN MEUTE » ET LES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ

Alimentées par les fruits de la concertation engagée avec les territoires, ces orientations font écho aux grandes priorités du mandat régional 2021 - 2028 dont plusieurs chantiers majeurs ont déjà été lancés comme le Plan régional de retour au travail, et le Plan de relocalisation stratégique et le Plan régional du tourisme.

1^{ère} orientation

Relocaliser la production des biens et services stratégiques en misant sur l'industrie



Objectifs 2028 :

-> 30 000 emplois supplémentaires créés dans l'industrie

-> 700 projets de relocalisation accompagnés

L'industrie en Auvergne-Rhône-Alpes représente près de 510 000 emplois, 54 000 établissements et un tissu économique très diversifié, ce qui positionne notre région à la 1^{ère} place des régions industrielles de France en termes d'emplois. Mais malgré cette situation favorable, elle connaît une forte vague de désindustrialisation. Nettement impacté par la crise sanitaire, son tissu économique doit aussi absorber de fortes tensions en matière de recrutement ainsi que l'envolée des coûts de l'énergie et des matières premières. La souveraineté industrielle et technologique de notre région est devenue un enjeu majeur qui passe notamment par la diminution de notre dépendance vis-à-vis des marchés lointains pour l'ap-

provisionnement des biens et produits stratégiques indispensables à notre économie. Il s'agit aussi de conforter notre position de région leader au niveau national et européen en maintenant la compétitivité de notre économie et l'attractivité de notre territoire. Les leviers à actionner doivent permettre l'implantation et la relocalisation d'activités industrielles stratégiques, le soutien aux secteurs industriels clés de notre région et l'amélioration des conditions favorisant la création de valeur sur le territoire : développement des compétences et des savoir-faire, stimulation de l'innovation et capacité à négocier correctement les transitions digitales, énergétiques et environnementales.

2^{ème} orientation

Répondre aux deux grands défis de demain : accélérer la digitalisation et la décarbonation des entreprises



Objectif 2028 :

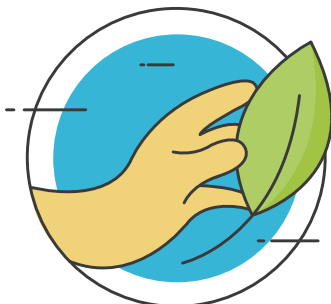
**-> 50 000
entreprises
régionales
accompagnées
ou sensibilisées à
la transformation
numérique**

Accélérer la digitalisation :

La digitalisation s'impose aujourd'hui dans tous les pans de l'économie : automatisation des tâches, gain de temps et optimisation des coûts, amélioration des conditions de travail, relation client, image etc. Pour autant, elle ne constitue pas une réalité pour tout le monde, particulièrement pour les petites entreprises. Il est impératif d'accompagner les entreprises pour leur permettre d'opérer leur révolution numérique via la formation, la transformation numérique ou l'innovation, rôle

du Campus Région du numérique. Cela est d'autant plus important que les entreprises, TPE et PME en tête, doivent se prémunir des cyberattaques paralysantes pour leurs activités.

Il s'agit aussi d'investir dans la formation pour que le numérique intègre le socle de compétences de base de tous les jeunes et demandeurs d'emplois ; ainsi que dans la recherche et l'innovation afin de, par exemple, consolider notre secteur puissant de la microélectronique et être en pointe dans le secteur croissant de l'intelligence artificielle.



Objectif 2028 :

-> 50% des projets de relocalisation soutenus par la Région devront avoir un impact positif en termes de baisse des émissions de CO₂.

Décarboner l'économie :

En tant que 1^{ère} région industrielle de France, Auvergne-Rhône-Alpes fait face à des défis majeurs de décarbonation, avec ses industries de raffinage de pétrole, de métallurgie, ses industries plastiques ou de chimie. Les gaz à effet de serre rejetés représentent aujourd'hui 25% des émissions régionales contre 20% au niveau national.

La baisse de ces émissions en CO₂ s'impose de plus en plus aux entreprises dont les clients sont toujours plus sensibles aux réponses apportées pour lutter contre le changement climatique. Cet enjeu se cumule avec l'augmentation constante du coût de l'énergie et la menace qu'elle fait peser sur la croissance et la compétitivité.

Enjeux techniques et d'innovation, en-

jeux économiques et financiers, enjeux sociétaux, la décarbonation et plus largement la transition énergétique doit constituer une stratégie à part entière des entreprises quelle que soit leur taille, au même titre que le numérique.

Le soutien à la relocalisation des activités s'inscrit dans cette démarche de décarbonation. Il s'agit aussi de soutenir les entreprises sur les territoires particulièrement impactés via le financement d'investissements nécessaires. L'économie circulaire constitue un levier d'action transversal efficace pour contribuer à la décarbonation de l'industrie en maintenant les ressources et la production localement tout en étant vecteur d'attractivité.

3^{ème} orientation

Orienter et former vers les métiers qui recrutent et les métiers de demain



Objectifs 2028 :

**-> 30 000 entrées
en formation
aux métiers de
l'industrie**

**-> organisation
de 300 forums
de l'emploi**

**-> émergence
de 5 campus
sectoriels en
territoire rural**

Cette année, 63% des projets de recrutement dans notre région sont jugés difficiles par les employeurs. Les tensions sont particulièrement importantes dans les filières industrielles, les métiers du sanitaire et social, du commerce, des transports et du tourisme. Ces difficultés, qui concernent tous les niveaux de qualifications, constituent le principal frein au développement et à l'installation d'activités en région.

La promotion des filières, des métiers et des territoires, via une meilleure orientation des publics, l'anticipation des besoins en compétences et l'adaptation des formations professionnelles

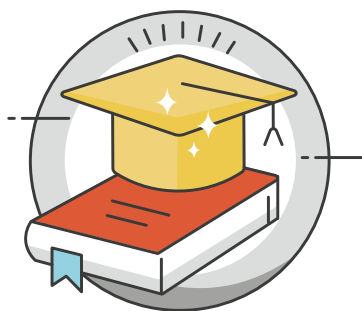
(initiales, supérieures et continues) aux besoins des entreprises constituent les principaux leviers d'actions pour répondre à la problématique du recrutement.

Les synergies entre les entreprises et les acteurs régionaux de la formation et de l'orientation doivent aussi être renforcées.

Il convient enfin de se préoccuper des contraintes des publics cibles en soutenant l'émergence des talents sur les territoires et en réduisant les freins périphériques à la formation et au retour vers l'emploi (hébergement, mobilité, organisation en mode hybride présentiel/distanciel...).

4^{ème} orientation

Faire d'Auvergne-Rhône-Alpes la région des ingénieurs, des techniciens et des scientifiques



Objectif 2028 :

**-> 2000
ingénieurs
supplémentaires
formés en région**

Pour se développer, l'industrie régionale doit s'appuyer sur des salariés qualifiés et en capacité de relever les défis de demain comme les transformations numérique et énergétique. Mais nos entreprises rencontrent trop souvent des difficultés à trouver les compétences adéquates ; elles peinent à recruter des ingénieurs ou des techniciens supérieurs. Ce phénomène est amplifié par un désintérêt croissant de la jeune génération pour les formations scientifiques et techniques.

Il est ainsi devenu impératif d'augmenter le nombre d'ingénieurs et de techniciens supérieurs formés en région en s'appuyant sur des cursus de formation répondant au mieux aux besoins en compétence des industriels.

Il s'agit en outre d'accroître le lien entre les entreprises et les écoles et encourager la présence d'étudiants dans les PME et ETI, moins attractives que les grands groupes, mais avec un réel potentiel d'innovation. Ici encore la valorisation des métiers de l'industrie et des actions engagées par les entreprises de nos territoires doit être renforcée.

Le rôle de coordination de la Région en matière de culture scientifique, technique et industrielle doit aussi être mis à profit pour promouvoir les sciences et la technologie auprès d'un public large, notamment les jeunes éloignés des métropoles, et pour sensibiliser les citoyens aux enjeux scientifiques majeurs d'avenir et sur lesquels circulent trop souvent de fausses informations.

5^{ème} orientation

Développer les forces de la région : la recherche et l'enseignement supérieur comme atouts de notre tissu économique, notre méthode collective pour « chasser en meute » et les partenariats public-privé



Objectifs 2028 :

-> 200 projets de recherche et d'innovation public/privé multipartenaires soutenus par la Région

La région peut se hisser à un niveau de reconnaissance et d'excellence internationales en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, grâce à ses équipements de formation et de recherche de qualité, en lien avec les filières d'excellence du territoire.

Ainsi, Auvergne-Rhône-Alpes a la chance de pouvoir s'appuyer sur un écosystème régional très favorable à l'innovation. 2^{ème} région la plus dynamique en matière de recherche scientifique en France, elle accueille des centres de recherche majeurs (CERN, CEA, CNRS, INSERM...), 12 pôles de compétitivité, 10 clusters, une variété de structures d'accompagnement et un

enseignement supérieur performant et reconnu qui reflète l'excellence scientifique dans de nombreux domaines. La région porte plus de 14% de la production scientifique et 22% de la production technologique françaises. On constate aussi une bonne dynamique de création d'entreprises innovantes. Pour autant cette dynamique pourrait être meilleure au regard du potentiel de recherche et de valorisation de l'écosystème.

La diffusion des innovations vers les entreprises doit être soutenue car elle constitue un levier important de compétitivité. Il s'agit particulièrement de renforcer le partenariat entre les acteurs publics de la R&I et les entreprises afin de favoriser la valorisation

-> 500 PME accompagnées par la Région pour des projets de recherche et innovation en lien avec un laboratoire public ou une école d'ingénieur

-> 10 laboratoires communs entreprises / laboratoires de recherche créés sur des grands enjeux régionaux

-> 12 projets portés par des sites d'enseignement supérieur de proximité

-> 7000 PME accompagnées par la Région dans leur démarche de développement à l'international



et le transfert technologique de la recherche publique vers le privé.

L'ambition est de décloisonner ces « deux mondes » en multipliant les points de contacts : soutenir l'innovation en PME avec l'appui de laboratoires et écoles d'ingénieurs, investir dans des équipements répondant à des besoins d'innovation partagés, structurer des partenariats de R&I pour gagner de nouveaux marchés, renforcer la culture entrepreneuriale chez les étudiants et les doctorants.

La Région se mobilise ainsi pour accompagner la création d'entreprises de haute technologie issues des organismes de recherche. Elle mobilise aussi l'écosystème régional autour de l'innovation pour permettre aux entreprises de trouver plus facilement des partenaires ou des compétences nécessaires à la réalisation de leurs projets d'innovation.

En matière d'enseignement supérieur, l'ambition de la Région est de réduire les inégalités géographiques et d'investir pour l'équilibre territorial en :

- favorisant l'accès des jeunes les plus éloignés en levant les freins liés à l'éloignement
- promouvant et créant un environnement favorable au développement de l'offre de formation présente sur le territoire (y compris via l'hybridation des formations).
- répondant aux besoins des territoires, via notamment la mobilisation d'expertise et de compétences en recherche à leur profit et le développement de sites universitaires d'équilibre (antennes universitaires, sites délocalisés...) qui permettent, par la même occasion, de réduire la saturation des équipements métropolitains.

Ces atouts en matière de recherche, innovation et enseignement supérieur ajoutent à l'attractivité du territoire et permettent ainsi à la région de se positionner comme 2ème région française d'accueil pour les investissements internationaux avec 191 décisions d'investissement et la création de 4327 emplois.

Aujourd'hui, il s'agit de renforcer cette dynamique mais aussi de prendre des parts de marché à l'international en accompagnant nos entreprises pour se positionner sur les chaînes de valeur internationales, pour sécuriser leurs approvisionnements ou pour faire évoluer leurs stratégies.

Cela s'exprime par le renforcement de l'approche collective de l'action à l'international en :

- S'appuyant sur les partenariats régionaux de la Région,
- Engageant une démarche intégrée pour les coopérations régionales et en travaillant avec les acteurs socio-économiques sur les perspectives de marché
- Développant le grand export en partenariat avec tous les acteurs économiques de la région : approfondir le couple pays/secteur, intervenir de manière souple et agile, renforcer la connaissance des marchés et anticiper les risques et opportunités potentielles d'avenir.
- Captant des financements extérieurs, notamment européens
- Mettant en place des partenariats scientifiques internationaux notamment dans les filières d'excellence régionale.

**Les filières d'excellence
d'Auvergne-Rhône-Alpes
au service de quatre
grandes ambitions**

Alors que la Région Auvergne-Rhône-Alpes a toujours fait de l'innovation un levier clé du développement de l'économie, l'élaboration du Plan régional 2022-2028 en faveur de l'économie, de l'emploi, de la formation, de la recherche et de l'innovation est l'occasion de requestionner les domaines et filières dans lesquels le territoire régional se démarque nettement des autres régions grâce à des avantages concurrentiels indéniables et une capacité à véhiculer de l'innovation, du développement et de l'attractivité.

Pour mettre en œuvre concrètement les 5 orientations stratégiques présentées précédemment, ces filières sur lesquelles le territoire régional a des atouts forts et différenciants devront traduire parfaitement les grandes ambitions régionales.

Les ambitions de la Région

L'identité de la région auvergne-rhône-alpes se construit autour d'ambitions fortes en matière d'économie, d'emploi, de formation et d'innovation.

La Région de la souveraineté industrielle

Les choix qui seront faits pour les années à venir en matière de filières d'excellence régionales devront permettre à l'industrie régionale de gagner en souveraineté technologique, alimentaire et sanitaire.

La Région des énergies décarbonées et des matériaux du futur

La Région devra faire face aux enjeux des transitions climatiques et énergétiques, en s'engageant notamment dans le déploiement de l'hydrogène et des matériaux durables (chimie, plasturgie, bois, matériaux bio-sourcés...).

La Région de la préférence locale et de l'attractivité

La priorité donnée à la relocalisation doit servir à consolider nos filières d'excellence et ancrer nos savoir-faire sur le territoire régional, notamment en facilitant les liens entre entreprises locales pour raccourcir les chaînes de valeur et réduire les dépendances, mais également en soutenant les artisans et les commerçants de proximité dont la présence est facteur d'attractivité des territoires. De plus, la mise en avant de filières d'excellence spécifiques et différenciantes est un point d'appui pour la S3 (support du déploiement des fonds FEDER sur l'innovation) et un puissant vecteur d'attractivité de la région Auvergne-Rhône-Alpes au plan international.



La Région de l'innovation et de l'intelligence artificielle

L'écosystème d'innovation régional sera conforté au bénéfice de l'ensemble des secteurs clé et des filières d'excellence. À titre d'exemple, une filière d'excellence telle que l'intelligence artificielle par sa dimension transversale devra être soutenue et consolidée, pour pouvoir irriguer le tissu économique local (par exemple, industrie de la santé...).



Pour servir ces ambitions, les filières d'excellence retenues devront contribuer pleinement à asseoir la souveraineté industrielle de notre région et à réduire l'impact énergétique et environnemental de notre industrie. Fortes de l'attractivité du tissu économique et académique du territoire, elles s'appuieront sur son potentiel d'innovation, en mobilisant toutes les expertises au service de l'industrie régionale.

LES FILIÈRES D'EXCELLENCE

Auvergne-Rhône-Alpes a la chance d'être dotée d'un tissu économique solide et innovant qui s'appuie sur des secteurs d'activités clés : énergie, BTP, santé, chimie, numérique, électronique, mobilité, agroalimentaire, sport – montagne – tourisme, mécanique et métallurgie, équipement de production et robotique, plasturgie, luxe et textile.

Plusieurs filières dites d'excellence se distinguent par l'existence en leur sein d'entreprises nombreuses et à forte croissance, un niveau de qualification élevé et la présence d'acteurs majeurs de la R&I'.

Ces filières régionales, au nombre de quatre, positionnent notre territoire comme leader actuel et à venir sur la scène nationale et internationale.

En soutenant spécifiquement ces filières, il s'agit de consolider des avantages concurrentiels régionaux vecteurs d'innovation, de développement, d'attractivité et de rayonnement. Il s'agit aussi d'amplifier ces atouts via le soutien à des projets et infrastructures de RDI et la valorisation et le transfert technologique par la création d'entreprises de haute technologie.



L'INDUSTRIE DE LA SANTÉ

S'appuyant sur des leaders mondiaux reconnus et un tissu dense de PME, cette filière est essentielle à la compétitivité de la région. Auvergne-Rhône-Alpes s'appuie sur un potentiel de R&I remarquable et un écosystème d'innovation et de transfert technologique structuré. L'industrie de la santé est particulièrement performante dans les domaines des biotechnologies, des technologies et dispositifs médicaux, dans une logique de médecine 5P (prédictive, personnalisée, participative, préventive et preuve d'un service rendu). L'OMS² a d'ailleurs choisi Auvergne-Rhône-Alpes pour accueillir sa future académie d'ici à 2024.

Les enseignements de la crise sanitaire récente placent le soutien à l'industrie de la santé comme enjeu majeur de souveraineté régionale et nationale.

LES MATÉRIAUX DURABLES

Filière structurée et solide mais peu visible sur laquelle se positionnent pourtant des acteurs économiques majeurs (Michelin, VICAT...), et d'importants donneurs d'ordre qui adressent plusieurs marchés comme l'automobile ou l'aéronautique (Arkéma, Hexcel, Solvay, Safran...). Transversale par excellence, cette filière adresse de nombreux secteurs d'activités en région : matériaux avancés et intelligents de haute performance, textile, industries du bois, recyclage des matériaux, plasturgie, chimie etc.

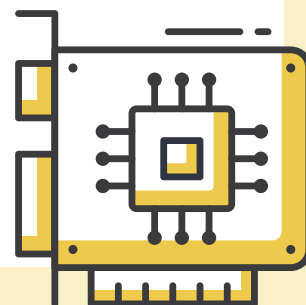
Cette filière en pleine expansion relève le défi de la transition énergétique en réduisant l'impact environnemental de l'industrie pour des secteurs industriels considérés comme très polluants : recyclage, optimisation et allègement des matériaux, sûreté etc.



LA MICROÉLECTRONIQUE ET L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Auvergne-Rhône-Alpes se positionne en leader européen de la microélectronique et de l'intelligence artificielle (notamment l'IA embarquée). La région compte des leaders, entreprises ou laboratoires de recherche, dans de nombreux domaines : logiciel, offre de services logiciels et gestion de données, concepteurs/fabricants et intégrateurs, laboratoires privés sur les aspects matériels, recherche amont sur les nanotechnologies et matériaux innovants (semi-conducteurs, supraconducteurs etc). La filière est dynamisée par les technologies de rupture développées en région.

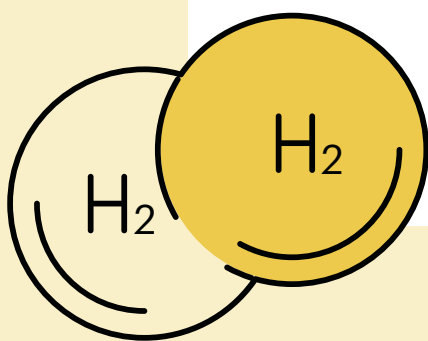
La microélectronique et l'intelligence artificielle s'adressent à plusieurs marchés applicatifs d'importance, parmi lesquels la santé, les infrastructures, l'agriculture, ou encore l'énergie. Cette filière constitue un véritable enjeu de souveraineté nationale et de positionnement européen. Elle est d'ailleurs fortement mobilisée dans le plan national Nano-2022 et l'IPCEI³ micro-électronique.



L'HYDROGÈNE

Le tissu industriel régional est favorable au développement de la filière hydrogène de par sa culture industrielle, sa localisation, ses compétences métiers liées aux filières déjà présentes et à son réseau de formation et de grandes écoles. La région compte aujourd'hui près de 80% des entreprises de la filière hydrogène française⁴.

Il s'agit de permettre au territoire régional de garder une longueur d'avance sur le déploiement de l'hydrogène en poursuivant le soutien à la production d'hydrogène décarboné - tout en rendant les procédés et les coûts compétitifs -, et en continuant à développer les marchés d'usages comme la mobilité et l'industrie (production de grosse capacité et stockage)-. La position de leader d'Auvergne-Rhône-Alpes dans le domaine de la R&I et du développement industriel doit être renforcée grâce au développement d'une filière d'excellence reconnue en France et à l'international.



¹ **R&I** : recherche et innovation

² **OMS** : Organisation Mondiale de la Santé

³ **IPCEI** : Projets importants d'intérêt européen commun

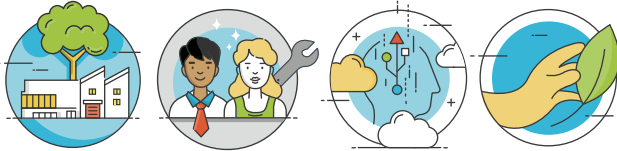
⁴ Étude 2A territoires commanditée à l'automne 2021. Cofinancements, en autres, de Tenerrdis, CARA, Axelera, la Région, l'État, Symbio

**Le Schéma régional
de développement
économique, d'innovation
et d'internationalisation**

1.

RENFORCER LA SOUVERAINÉTÉ INDUSTRIELLE, TECHNOLOGIQUE ET LES SAVOIR-FAIRE

Références aux orientations stratégiques :

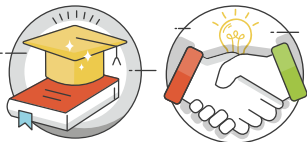


- Conforter les secteurs clés
- Activer les leviers transversaux (digitalisation et décarbonation)
- Favoriser l'implantation, la relocalisation et le développement des activités industrielles pour conserver une place de leader en France et en Europe
- Accompagner le développement et l'intégration des compétences nécessaires au développement des entreprises régionales et au maintien de l'emploi en région
- Miser sur l'international via une approche collective pour renforcer la croissance des entreprises et la compétitivité régionale

2.

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT D'UN ÉCOSYSTÈME RÉGIONAL INNOVANT

Références aux orientations stratégiques :



- Mettre en avant nos filières d'excellence pour faire la différence
- Cultiver le potentiel d'innovation pour assurer l'excellence technologique régionale
- Soutenir la diffusion de l'innovation dans les entreprises et encourager l'entrepreneuriat innovant
- Mobiliser les acteurs régionaux autour de l'innovation

3.

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ, ET LE DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ DU TERRITOIRE

Références aux orientations stratégiques :



- Développer une politique touristique ambitieuse, vecteur de développement régional et levier d'attractivité
- Renforcer l'attractivité du territoire à l'international
- Appuyer les initiatives locales et garantir le maintien des équilibres : économie de proximité, artisanat, économie sociale et solidaire, création d'entreprises et transmission
- Répondre de manière spécifique aux besoins en matière de foncier industriel

4.

DÉPLOYER UNE OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES COMPLÈTE, SIMPLIFIÉE, PERSONNALISÉE ET VISIBLE

Références aux orientations stratégiques :



- Déployer une offre personnalisée et sur mesure qui s'adapte aux besoins des entreprises
- Conforter une offre de financement pour répondre aux différentes phases de développement de toutes les entreprises
- Renforcer le partenariat avec les territoires

**Le Schéma régional
de l'enseignement
supérieur, de la recherche
et de l'innovation**

1.

LA RÉGION DE L'INNOVATION ET DE L'ENTREPRENEURIAT

Références aux orientations stratégiques :



- Accroître les partenariats public-privé en recherche et innovation pour soutenir et relocaliser la production de biens et services

-> Soutenir l'innovation dans nos PME grâce à l'appui d'équipes issues de nos laboratoires ou d'écoles d'ingénieurs // Jouer collectif en structurant des partenariats pour gagner de nouveaux marchés // Investir dans des équipements d'innovation répondant aux besoins des entreprises // Initier et développer les liens entreprises - recherche

- Soutenir l'esprit d'entreprise de nos étudiants et dans nos laboratoires

-> Renforcer l'entrepreneuriat étudiant et massifier les actions de sensibilisation, formation, accompagnement de projet // Mobiliser nos forces et les résultats de la recherche pour créer des entreprises de haute technologie

- S'appuyer sur le Campus Région du numérique pour développer l'innovation

2.

LA RÉGION DES COMPÉTENCES ET DES CONNAISSANCES

Références aux orientations stratégiques :



- Former plus d'ingénieurs, de techniciens et de scientifiques

-> Promouvoir les sciences, la technologie et l'industrie et contribuer à l'attractivité de nos entreprises // Former plus d'ingénieurs pour nos industries // Développer de nouvelles formations supérieures publiques et privées pour répondre aux besoins des secteurs clés

- Développer les connaissances pour accompagner les grandes transitions économique, environnementale et numériques

-> Investir dans des équipements et programmes de recherche // Investir dans la création de laboratoires communs public-privé dans les filières régionales d'excellence

3.

LA RÉGION DE L'ANCRAGE TERRITORIAL ET DU RAYONNEMENT INTERNATIONAL

Références aux orientations stratégiques :



- Investir pour l'équité territoriale et dans les conditions de la réussite

-> Soutenir le développement de l'enseignement supérieur de proximité // Améliorer les conditions d'études, en investissant dans les logements et la restauration // Soutenir l'insertion des étudiants dans la vie active // Déployer une approche régionale en matière de santé de nos étudiants

- Rayonner grâce à nos étudiants, nos laboratoires et de grands projets stratégiques

-> Soutenir les expériences à l'international de nos étudiants // Investir dans l'ingénierie de projets et l'insertion dans les réseaux pour mobiliser pleinement les financements européens et nationaux // Saisir les opportunités pour de grands projets d'attractivité internationale utile pour nos territoires.

**Le Contrat de plan régional
de développement
des formations et
de l'orientation
professionnelles**

1.

RÉPONDRE AUX BESOINS DES EMPLOYEURS, DES INDIVIDUS ET DES TERRITOIRES, EN COMPÉTENCES ET/OU QUALIFICATIONS

Références aux orientations stratégiques :



- Coordonner les capacités de diagnostic et d'observation et faire vivre le dialogue entre les partenaires
 - > Répondre aux pénuries de recrutement et aux difficultés à attirer ou maintenir les compétences sur les territoires.

- Accroître la visibilité des métiers à fort potentiel de recrutement, des métiers actuels et d'avenir
 - > Mettre en valeur les territoires dans lesquels se situent les besoins de recrutement.
 - > Soutenir les dynamiques d'emploi de proximité, particulièrement en zones rurales.
 - > Faire connaître au grand public les besoins de recrutement.

- Promouvoir l'offre de formation et les parcours possibles
 - > Faire connaître aux professionnels et aux particuliers les opportunités de formation sur un territoire ainsi que les passerelles possibles en région.
 - > Promouvoir les formations dans les filières d'avenir ou présentant un fort potentiel d'insertion professionnelle.

2.

ADAPTER, TRANSFORMER L'OFFRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Références aux orientations stratégiques :



- Renforcer l'anticipation et le partage des besoins de compétences et de formation sur le territoire
 - > Anticiper et prendre en compte les besoins de compétence des territoires notamment pour répondre aux enjeux des transitions énergétique et industrielle, environnementale, sociale, économique et numérique.
 - > Transformer l'offre de formation et son maillage territorial pour atteindre les publics ruraux, éloignés de la formation, de l'information et des dispositifs d'orientation.

- Inciter les acteurs à la transformation et l'adaptation des parcours de formation
 - > Faciliter l'accès à un socle de compétences.
 - > Adapter les parcours de formation aux besoins des métiers actuels et à venir de la transition écologique.

- Soutenir la transformation de l'appareil de formation
 - > Soutenir l'émergence de nouvelles modalités et formats de formation.
 - > Individualiser les parcours en lien avec les besoins des entreprises, des individus et des territoires.

3.

SÉCURISER LES PARCOURS PROFESSIONNELS TOUT AU LONG DE LA VIE

Références aux orientations stratégiques :



- Accompagner et sécuriser les parcours des personnes formées

- >Favoriser les synergies et la mise en réseau des acteurs régionaux sur la formation et l'orientation.

- Outiller les acteurs et renforcer la mise en réseau et les synergies communes

- >Améliorer l'utilisation des outils et dispositifs existants par les professionnels et les individus.

- >Sensibiliser et former les professionnels aux enjeux des publics les plus éloignés de la formation et de l'emploi .

- Poursuivre les travaux du service public régional de l'orientation

- >Accompagner le retour vers l'emploi des publics les plus fragiles.

- >Promouvoir le conseil en évolution professionnel et les dispositifs visant à sécuriser les parcours des individus.

- >Renforcer l'accompagnement des décrocheurs scolaires et des projets de reconversion.



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Service Presse :

Tél. +33 (0)4 26 73 40 15
Email. presse@auvergnerhonealpes.fr

**Conseil régional
Auvergne-Rhône-Alpes**

Lyon

1 Esplanade François Mitterrand
CS 20033 — 69269 Lyon Cedex 2
Tél. 04 26 73 40 00

**Conseil régional
Auvergne-Rhône-Alpes**

Clermont-Ferrand

59 Boulevard Léon Jouhaux - CS 90706
63050 Clermont-Ferrand Cedex 2
Tél. 04 73 31 85 85



auvergnerhonealpes.fr